



Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sikafloor®-217 Comp. A

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : 601, avenue Delmar
Canada
Pointe-Claire, QC H9R 4A9
Sika Canada Inc.
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services
Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
Intervention:
P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination:
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Attention : Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	>= 60 - < 80
produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques	28064-14-4	>= 10 - < 20



Version

1.1

Date de révision:

06/28/2018

Numéro de la FDS:

100000011495

oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	68609-97-2	>= 5 - < 10
alcool benzylique	100-51-6	>= 2 - < 5
ethyl 4- [[[(methylphenylami- no)methylene]amino]benzoate	57834-33-0	>= 2 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : effets irritants
effets sensibilisants
Réactions allergiques
Lacrymation excessive
Erythème
Dermatite
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.



Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

- | | | |
|--|---|---|
| Autres informations | : | Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection personnelle.
Refusez l'accès aux personnes non protégées. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- | | | |
|---|---|---|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques. |
| Conditions de stockages | : | Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Conserver conformément à la réglementation locale. |



Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Sikafloor®-217 Comp. AVersion
1.1Date de révision:
06/28/2018Numéro de la FDS:
100000011495

Aspect	: liquide
Couleur	: clair
Odeur	: caractéristique
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Sans objet
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C (> 212 °F) Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0.01 hPa (0.01 mmHg)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1.13 g/cm ³ (23 °C (73 °F) ())
Solubilité Solubilité dans l'eau	: négligeable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
poids moléculaire	: Donnée non disponible



Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Produits incompatibles	: Donnée non disponible
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.	

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700):

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 épidermique (Lapin): > 20,000 mg/kg

produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg
-------------------------------	-----------------------------------

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 orale (Rat): 1,620 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 4.178 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.



Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénécité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC

Sans objet

NTP

Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:**

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible



Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.
Substance polluante dans l'eau.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus

: La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés

: Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation nationale****TMD (route/train)**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales**IATA-DGR**

UN/ID No.

: UN 3082

Nom d'expédition

: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(epoxy resin, epoxy resin)

Classe

: 9

Groupe d'emballage

: III

Étiquettes

: Miscellaneous Dangerous Goods

Instructions de conditionne-

: 964



Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

ment (avion cargo)
Instructions de conditionne- : 964
ment (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(epoxy resin, epoxy resin)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 06/28/2018

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Texte complet d'autres abréviations

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises

Sikafloor®-217 Comp. A

Version
1.1

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011495

CAS	Dangereuses par Route
DNEL	Chemical Abstracts Service
EC50	Derived no-effect level
GHS	Half maximal effective concentration
IATA	Globally Harmonized System
IMDG	International Air Transport Association
LD50	International Maritime Code for Dangerous Goods
LC50	Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
MARPOL	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
OEL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
PBT	Occupational Exposure Limit
PNEC	Persistent, bioaccumulative and toxic
REACH	Predicted no effect concentration
SVHC	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
vPvB	Substances of Very High Concern
	Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sikafloor®-217 Comp. B

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : 601, avenue Delmar
Canada
Pointe-Claire, QC H9R 4A9
Sika Canada Inc.
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services
Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Corrosion de la peau : Catégorie 1A

Domages oculaires
graves : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1A

|| Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Éléments étiquette SGH



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Entreposage:
P405 Garder sous clef.
Élimination:
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497



Attention

d'élimination des déchets agréée.

: Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
alcool benzylique	100-51-6	>= 30 - < 60
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2	>= 10 - < 30
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8	>= 10 - < 30
Phenol, 4-dodecyl-, branched	210555-94-5	>= 5 - < 10

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. |
| En cas d'inhalation | : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante. |
| En cas de contact avec la peau | : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corrosions cutanées non traitées donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. |
| En cas de contact avec les yeux | : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Retirez les lentilles de contact. |



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Gêne gastro-intestinale
Réactions allergiques
Dermatite
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
Les dommages à la santé peuvent être retardés.
effets corrosifs
effets sensibilisants
effets toxiques pour la reproduction
Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Provoque de graves brûlures.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne doivent pas être exposées à ce produit.
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Conserver conformément à la réglementation locale.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Équipement de protection individuelle



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

Protection respiratoire	: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.
Protection des mains	
Remarques	: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.
Protection des yeux	: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.
Protection de la peau et du corps	: Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Mesures d'hygiène	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: clair
Odeur	: type amine
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Sans objet
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 100 °C (> 212 °F) Méthode: vase clos

Version
2.0Date de révision:
06/28/2018Numéro de la FDS:
100000011497

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0.07 hPa (0.05 mmHg)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1.0 g/cm ³ (23 °C (73 °F) ())
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: non établi(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 20.5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
poids moléculaire	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Produits incompatibles	: Donnée non disponible
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.	



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1,539 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 7.28 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alcool benzylique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,620 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,030 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 2,000 mg/kg

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 910 mg/kg

Phenol, 4-dodecyl-, branched:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 2,140 mg/kg
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

Composants:**3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Évaluation: Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1A.

Résultat: Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1A.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénécité

Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC Sans objet

NTP Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****alcool benzylique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les algues : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 29.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 174 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Phenol, 4-dodecyl-, branched:



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poissons): 0.14 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.53 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)	: 10
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire	: Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Substance polluante dans l'eau.
---------------------------------------	---

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus	: La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
Emballages contaminés	: Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TMD (route/train)

No. UN : UN 3066
Nom d'expédition : PEINTURES

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3066
Nom d'expédition : Paint
(phenol, dodecyl-, branched)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosives
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

Code IMDG

No. UN : UN 3066
Nom d'expédition : PAINT
(phenol, dodecyl-, branched)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 06/28/2018
Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.



Version
2.0

Date de révision:
06/28/2018

Numéro de la FDS:
100000011497

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Texte complet d'autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F